

MODIFICATIONS DES RÈGLES RELATIVES AUX PENSIONS

À l'instigation de la FAUST et de la MAFA, et de concert avec elles, la Fédération a récemment essayé de faire apporter un certain nombre de modifications aux dispositions législatives en matière de pensions.

Avis

Réunion du conseil

le 17 mars 2001

(en cas de tempête: le 24 mars)
à 10H30

à la salle du conseil situé
au rez-de-chaussée,
Centre de Santé Victoria
rue Brunswick, Fredericton.

Toutes les réunions du
Conseil de la FAPPUNB sont ouver-
tes à chacun des membres des
associations et nous invitons
chaleureusement tous ceux et celles
qui désireraient y assister.

VOS OPINIONS SONT BIENVENUES

Une invitation spéciale est lancée à tous les membres des associations locales qui désirent nous faire parvenir des textes et leurs opinions au sujet de la vie universitaire en général.

Conséquemment, les lecteurs et lectrices sont cordialement invité/e/s à faire parvenir leur point de vue ou à formuler leurs commentaires par écrit à:

Le Bulletin de la FAPPUNB
65 Brunswick, Suite 297
Fredericton, NB E3B 1G5

Nous sommes donc heureux de vous annoncer que les modifications qui devaient être apportées au règlement pour permettre certains des changements promis ont été approuvées par le conseil des ministres le 26 janvier dernier et qu'elles sont entrées en vigueur le 1^{er} février 2001. Ces modifications, qui pour l'instant ne touchent que les propriétaires de régimes de « pension à cotisations déterminées » de la FAUST et de la MAFA, sont les suivantes :

1. Tout propriétaire d'un fonds de revenu viager (FRV) pourra maintenant retirer une somme allant de 17 à 25 % de l'actif composant son fonds immobilisé, selon son âge au moment du retrait;

2. Toute personne dont le fonds de revenu viager est établi au milieu d'une année civile et qui désire retirer une somme globale ne sera plus obligée de retirer seulement un montant proportionnel. Elle pourra

maintenant retirer le montant maximal pour l'année entière;

3. Il ne sera plus obligatoire d'acheter une rente à 80 ans.

Ce qui précède laisse fortement penser, nous l'espérons, que le gouvernement Lord respectera aussi sa promesse de modifier la loi afin de tenir compte des autres changements demandés par le corps professoral du Nouveau-Brunswick, dont l'enchâssement dans la loi de dispositions qui garantissent des prestations de retraite aux partenaires de même sexe, et une période d'acquisition de droits établie à deux ans. (Celle-ci est actuellement permise, mais elle n'est pas prescrite par la loi.)

Il faut plus de temps pour modifier une loi qu'un règlement. Cependant, nous avons été informés par la Direction des pensions du ministère de la Formation et du Développement de l'emploi que les démarches concernant les modifications proposées à la

Sommaire . . .

Exposé de la FAPPUNB au Comité des finances de la CdeC	2
Financement au mérite de l'éducation	6
DISTINCTION HONORIFIQUE D'UN COLLÈGUE	7
RÈGLEMENT DE LA GRÈVE À MEMORIAL UNIVERSITY	8
PNRA: APPEL DE CANDIDATURES	9
Nécrologie - Fenton Burke	10

Exposé de la Fédération des associations de professeurs et professeures d'université du Nouveau-Brunswick

Présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes
Le 18 septembre 2000

1. INTRODUCTION

C'est avec plaisir que la Fédération des associations de professeurs et professeures d'université du Nouveau-Brunswick (FAPPUNB) accepte de nouveau l'invitation du Comité permanent des finances de la Chambre des communes (« le Comité ») à participer à son processus annuel de consultations prébudgétaires pour l'année financière 2000-2001.

L'objectif annoncé de cette série de consultations est de former un plan qui sera soumis au ministre des Finances afin de :

1. Veiller à ce que le Canada continue à jouer un rôle important dans la nouvelle économie;
2. Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes une chance égale de réussite;
3. Créer un environnement économique et social permettant aux Canadiens et aux Canadiennes de jouir d'une qualité de vie et d'un niveau de vie les meilleurs possible.

Le présent exposé vise à préciser quelques-uns des obstacles qui s'opposent à la réalisation de ces objectifs, et d'offrir quelques recommandations générales sur la façon dont ils peuvent être surmontés.

2. OBSTACLES

L'exode des cerveaux

Dans son premier rapport présenté à la Chambre des communes en vertu du paragraphe 83.1 du Règlement, intitulé Budget 2000 : Nou-

velle ère, nouveau plan, publié en décembre 1999, le Comité déclarait :

« Dans son rapport intitulé Stimuler la productivité pour relever le niveau de vie des Canadiens, le Comité s'est penché sur la question de l'exode des cerveaux. Aucun consensus clair ne se dégagait alors sur la gravité du problème, ce qui est encore le cas aujourd'hui... »

« ... Le printemps dernier, le Comité estimait que l'exode des cerveaux pourrait rester sans gravité dans l'ensemble [...] [mais] c'est toutefois un problème grave dans certains secteurs de l'économie... »

Le Comité poursuit avec l'exemple de Nortel, la plus importante société canadienne, dont seulement 7 p. 100 des cadres travaillent au Canada et qui accorde aux ingénieurs au niveau de recrutement un salaire de 49 000 \$CAN au Canada, comparé à 80 000 \$CAN aux États-Unis (53 000 \$US à un taux de change de 51 p. 100).

Il existe également des écarts importants entre les salaires moyens des professeurs et professeures d'université au Canada et aux États-Unis. En moyenne, un professeur titulaire gagne 14 p. 100 de moins au Canada qu'aux États-Unis, un professeur agrégé gagne 7,4 p. 100 de moins et un professeur adjoint 12,7 p. 100 de moins. Dans certaines disciplines, ces écarts sont considérablement plus prononcés que ce que laisseraient penser les moyennes. Ce problème est amplifié par l'abondance comparative des fonds attribués à l'infrastructure de recherche aux États-Unis. Dans un tel contexte, la possibilité que nos

professeurs et professeures les plus brillants et les meilleurs migrent vers le sud représente une menace constante pour la qualité de l'enseignement et de la recherche dans les universités de notre pays.

Chaires de recherche

La création de chaires de recherche financées par le gouvernement fédéral constitue un effort louable en vue de décourager les professeurs et professeures canadiens les plus performants de succomber à l'attrait des États-Unis. Le gouvernement du Canada doit donc être applaudi chaudement pour cette initiative.

Toutefois, comme le dit le proverbe, il n'y a pas de bonheur sans nuage. Le Programme de chaires de recherche se fonde sur le noble précepte de favoriser l'excellence en recherche dans notre pays. Il a probablement eu aussi un effet de dissuasion sur la migration des professeurs et professeures vers l'étranger. Malheureusement il a également causé, et il continuera de causer, des problèmes internes importants, sans aucun doute imprévus.

La création du Programme de chaires de recherche a entraîné une situation qualifiée par le corps professoral du Nouveau-Brunswick de « recrutement en maraude subventionné » de leurs collègues les plus productifs par les grands établissements des autres provinces canadiennes, plus précisément ceux du centre du pays où les salaires sont plus élevés et où il est plus facile pour les universités d'avoir des cen-

(suite à la page 3)

Exposé de la FAPPUNB (suite de la page 2)

tres de recherche à cause des économies d'échelle dont elles jouissent. Même pour l'université la plus importante du Nouveau-Brunswick, ce phénomène peut avoir des conséquences dévastatrices. Étant donné que le salaire médian moyen d'un professeur du Nouveau-Brunswick est présentement inférieur de 10 p. 100 au salaire moyen national comparable (69 596 \$ par comparaison à 77 700 \$), le remplacement des professeurs et professeures qui acceptent une nomination à une chaire de recherche dans une autre province par des collègues ayant des qualifications semblables est difficile, pour ne pas dire impossible.

Développement du capital humain

Dans son rapport intitulé Budget 2000 : Nouvelle ère, nouveau plan, le Comité déclare :

« L'activité des établissements postsecondaires, voués avant tout à l'enseignement, ne se limite pas à la recherche. Ce sont eux qui aident à créer le capital humain qui rend les Canadiens productifs.

« Dans son rapport de l'an dernier sur la productivité, le Comité faisait observer que les études supérieures réduisent les risques de chômage des Canadiens et augmentent le revenu viager. C'est pourquoi le gouvernement attache autant d'importance à la formation du capital humain et à l'accès à l'éducation, et pourquoi il a tenté, dans le passé, à [sic] améliorer la situation par des mesures budgétaires. » [Nous soulignons.]

Entre 1998 et 1999, le nombre de personnes détenant un diplôme universitaire au Nouveau-Brunswick a augmenté de 5 000; et pourtant, le taux de chômage de ce groupe a diminué, passant de 5,1 p. 100 en 1998 à 4,4 p. 100 en 1999. (Les chiffres correspondants pour les diplômés et diplômées du Collège

communautaire et des écoles secondaires étaient respectivement de 8,2 p. 100 et de 10,5 p. 100, en 1999.) En d'autres mots, en 1999, les diplômés et diplômées universitaires du Nouveau-Brunswick jouissaient pratiquement du plein-emploi puisqu'un taux de chômage de transition de 3 p. 100, à un moment quelconque, est habituellement accepté par les économistes comme le « plein-emploi ».

Étant donné que le Comité a reconnu de toute évidence et sans équivoque que les études supérieures augmentent l'employabilité, il peut sembler superflu d'insister sur ce sujet, mais ça ne l'est pas. Nous avons précédemment souligné les mots du Comité : « ... il a tenté, dans le passé, à [sic] améliorer la situation par des mesures budgétaires », c'est-à-dire la situation de la formation du capital humain grâce à l'accès à l'éducation, en particulier aux études supérieures. Avec tout le respect possible, la FAPPUNB doit faire remarquer que les mesures budgétaires antérieures ont été fort différentes de ce que pense le Comité.

Comme le dit l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) :

« ... si on présume que les transferts fédéraux sont affectés dans une proportion semblable à celle qui prévalait avant le TCSPS, [...] l'apport financier fédéral à l'enseignement postsecondaire au cours de la présente année a chuté de 34 p. 100 depuis 1992 – passant ainsi de 2,9 milliards de dollars à 1,9 milliards [sic] de dollars. En proportion de l'économie, l'investissement en espèces d'Ottawa dans l'enseignement postsecondaire est à son plus bas niveau en plus de 30 ans. » [Italique dans l'original.]

Ceci peut expliquer en partie pourquoi les frais de scolarité moyens d'un diplôme de premier cycle en arts ont augmenté de près

de 75 p. 100 au Nouveau-Brunswick entre 1990-1991 et 1999-2000. On ne peut sûrement pas considérer que ce résultat contribue à l'avancement de la situation de la formation du capital humain.

Réduction du corps professoral

Un autre obstacle à la réalisation des objectifs du Comité est la diminution de la qualité de l'enseignement due à la réduction de l'ensemble du corps professoral alors que le nombre total d'inscriptions continue d'augmenter. D'après les chiffres de Statistique Canada publiés par l'ACPPU, entre 1990-1991 et 1998-1999, le rapport entre le nombre d'étudiants et le nombre de professeurs équivalents temps plein a augmenté, passant d'environ 17:1 à environ 19,5:1. Selon les normes de l'industrie, ces chiffres pourraient indiquer une hausse de 14,7 p. 100 de la productivité du corps professoral. En réalité, pour chaque semaine de travail de quarante heures cela correspond, dans le contexte de l'enseignement postsecondaire, à une perte de plus de cinq heures de rapports entre le professeur ou la professeure et les étudiants et étudiantes, ou de possibilités de recherche. Il n'est guère probable que ceci puisse permettre aux étudiants, étudiantes, chercheurs et chercheuses des universités canadiennes de rester à la fine pointe et d'être concurrentiels dans la nouvelle économie (c'est-à-dire l'« économie mondiale »).

Impératifs sociaux

Selon le Comité :

« Si nous comparons le PIB [produit intérieur brut] par habitant à un gâteau, notre niveau de vie correspond à la taille de ce gâteau, mais pas nécessairement à ses ingrédients. Notre niveau de vie, c'est-à-dire la taille du gâteau, dépend de la quantité et de la

(suite à la page 4)

Exposé de la FAPPUNB (suite de la page 3)

qualité des facteurs que nous utilisons dans le processus de production et de l'efficacité avec laquelle nous les utilisons. » [Nous soulignons.]

La FAPPUNB se permet de ne pas partager cet avis et elle est en fait fortement troublée par la perception que semble avoir le Comité, c'est-à-dire que le « niveau de vie » des Canadiens et Canadiennes est dicté uniquement par des facteurs économiques. En fait, le passage susmentionné se contredit lui-même : si notre niveau de vie est déterminé uniquement par la taille du gâteau (pour adopter la métaphore employée par le Comité) et non par ses ingrédients, quel rôle joue « ... la qualité des facteurs que nous utilisons dans le processus de production... » (c'est-à-dire les ingrédients)? Qu'il s'agisse de la réalité ou d'une métaphore, la taille de tout gâteau est déterminée uniquement par la quantité des ingrédients qui le composent et non par leur qualité. La FAPPUNB préfère croire que le niveau de vie des Canadiens et des Canadiennes est déterminé à la fois par le succès économique et par les réalisations culturelles. Sinon, nous nous jugeons nous-mêmes d'une manière des plus superficielles.

Le Nouveau-Brunswick n'a ni opéra ni troupe de ballet. De façon générale, les universités néo-brunswickoises représentent le centre culturel de leurs collectivités et de l'ensemble de la province, en plus de dispenser l'enseignement et de réaliser la recherche la plus avancée que leur permettent leurs moyens. Il est donc essentiel d'encourager et de favoriser le développement des disciplines « douces » telles que la musique, les beaux arts et les humanités, pour n'en nommer que quelques-unes.

Bibliothèques

Il est également essentiel que les acquisitions des bibliothèques des universités restent à jour. En 1849,

John Ruskin demandait :

« Quelle importance attachons-nous aux livres, en tant que nation? À votre avis, combien dépensons-nous pour nos bibliothèques, publiques et privées, par comparaison avec ce que nous dépensons pour nos chevaux? » [Traduction libre]

Apparemment, Ruskin a été cité par James H. Billington, bibliothécaire du Congrès, au cours d'une assemblée annuelle de la Information Industry Association. Selon M. Billington, en 1988 – l'année la plus récente pour laquelle les chiffres étaient alors disponibles – les consommateurs américains avaient dépensé 15,1 milliards de dollars pour les courses de chevaux, l'achat de chevaux et les soins vétérinaires. Par comparaison, ils avaient consacré 6,4 milliards de dollars aux bibliothèques.

Étant donné la situation décourageante des bibliothèques des universités du Nouveau-Brunswick (signalée au Comité dans l'exposé de l'an dernier) qui, dans le meilleur des cas, n'a pas changé, la FAPPUNB a toutes les raisons de croire que cette attitude cavalière envers les bibliothèques reste répandue.

3. RECOMMANDATIONS

Égalisation des chances en recherche

Il faut adopter des mesures compensatoires pour contrebalancer les répercussions de l'initiative des chaires de recherche sur les régions éloignées du Canada, initiative qui, comme nous l'avons décrit ci-dessus, a provoqué un exode interne inacceptable des cerveaux vers le centre du Canada.

La FAPPUNB recommande que les chercheurs et les chercheuses des universités situées dans les provinces comme le Nouveau-Brun-

wick, qui ont une réserve négligeable de partenaires commerciaux et industriels éventuels, soit exemptés de devoir fournir des « fonds de contrepartie » pour être admissibles aux subventions de la Fondation canadienne pour l'innovation et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Elle recommande également la mise sur pied d'un nouveau fonds substantiel en vue de fournir des fonds de démarrage qui permettront aux nouveaux professeurs et professeuses de s'établir, en particulier dans les régions sans industrie.

Ceci donnerait aux chercheurs et aux chercheuses de notre province et d'ailleurs la possibilité d'augmenter considérablement la qualité de leur recherche sans devoir déménager ailleurs au pays. Grâce à l'excellente qualité et à la disponibilité de la technologie des communications déjà en place, il n'est ni souhaitable ni nécessaire de concentrer en un seul lieu géographique l'expertise dans un domaine de recherche particulier.

Amélioration de l'accès

La FAPPUNB réfère respectueusement le Comité au rapport intitulé Garantir l'accès: l'aide aux étudiants du niveau postsecondaire dont une des recommandations a entraîné la création du programme des bourses du millénaire. Le premier passage vaut la peine d'être cité :

« À l'aube d'un nouveau siècle, les Canadiens doivent se munir des outils qui leur permettront de tirer profit des possibilités offertes par une société technologique. Or, le plus important parmi ces outils a probablement trait au capital humain et aux connaissances... » [Nous soulignons.]

Les sages prémisses de ce rapport sont en contradiction flagrante avec le fait que les frais de scolarité des études de premier cycle en arts (suite à la page 5)

Exposé de la FAPPUNB (suite de la page 4)

ont augmenté de plus de 75 p. 100 au Nouveau-Brunswick au cours de la dernière décennie et que la dette moyenne nationale d'un diplôme de baccalauréat a augmenté de 129 p. 100 entre 1982 et 1995. Il est évident que ces tendances doivent être renversées.

Parmi les nombreuses recommandations frappantes de ce rapport, notons celle-ci :

« 14. Le gouvernement du Canada devrait mettre en place un système de subventions qui soutiendrait les étudiants d'établissements d'enseignement post-secondaire au cours de leurs première et deuxième années. Il faudrait accorder ces subventions en fonction d'une formule qui tient compte à la fois du besoin et de la performance scolaire des candidats.

La hantise d'une dette impossible à gérer au moment de la graduation est probablement le facteur de dissuasion le plus important dans le choix de la majorité des personnes qui décident de ne pas poursuivre des études universitaires alors qu'elles ont les qualifications nécessaires pour le faire. Ce serait particulièrement vrai dans le cas des personnes dont le niveau de revenu est le plus faible. Ce groupe, qui représente un cinquième de la population, a consacré aux frais de scolarité 11,2 p. 100 de son revenu net d'impôt en 1992 et 19,1 p. 100 en 1998.

Le rapport intitulé Garantir l'accès : l'aide aux étudiants du niveau postsecondaire qui examine les possibilités d'amélioration dans le domaine de la dette des étudiants et étudiantes, contient de nombreuses recommandations sensées, dont la plupart n'ont pas encore été mises en application. La FAPPUNB recommande que ce rapport soit étudié de nouveau par le ministère des Finances et que soient mises en application sans délai les recommandations

qui ne l'ont pas encore été.

Préservation des actifs sociaux

Nous avons déjà mentionné que les universités sont le pivot de l'infrastructure culturelle des provinces comme le Nouveau-Brunswick. Ceci est particulièrement vrai dans notre province où le dynamisme des cultures distinctes de ses deux principaux groupes linguistiques trouve son plus grand niveau de protection et de soutien dans la communauté universitaire.

La création en 1996 du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) pour remplacer le Financement des programmes établis (FPE) a imposé une réduction du tiers des fonds fédéraux alloués aux provinces, qui sont passés de 18,5 milliards de dollars à 12,5 milliards de dollars.

Des réductions de cette envergure signifient invariablement des coupures au niveau local du financement des programmes universitaires sans relation apparente immédiate avec la vitalité de l'économie. La FAPPUNB recommande donc que le gouvernement fédéral prenne le leadership en faisant la promotion de la valeur des programmes culturels et des arts dans nos universités par l'octroi d'incitatifs financiers qui permettront de conserver et d'améliorer ces programmes.

Garantie de l'égalité des chances

La FAPPUNB a appris avec plaisir l'annonce récente de la réintroduction d'un montant considérable qui sera bientôt alloué au TCSPS. Il semble toutefois évident que la plus grande partie, sinon la totalité, des fonds qui seront réinjectés sera utilisée pour aider à résoudre la crise nationale évidente dans le domaine de la santé. La prestation des soins de santé est régie par des principes nationaux énoncés dans la Loi cana-

dienne sur la santé, ce qui n'est pas le cas des études supérieures. Le financement des établissements d'enseignement supérieur du Canada reste donc entièrement à la discrétion des provinces. En fait, il n'y a aucun moyen de savoir comment les fonds fédéraux sont dépensés, ou même s'ils sont dépensés.

La FAPPUNB se joint donc à l'ACPPU pour demander au gouvernement fédéral et aux provinces :

« ... d'élaborer pour l'enseignement postsecondaire des principes analogues à ceux prévus dans la Loi canadienne sur la santé afin de garantir que les transferts fédéraux aident à respecter des objectifs nationaux. »

Parmi les « objectifs nationaux » les plus importants actuellement, se trouvent de toute évidence les objectifs déclarés dans la demande de soumissions du 27 juin 2000 du Comité. Des dispositions législatives concernant la distribution équitable des fonds du TCSPS aideraient certainement à garantir la réalisation de ces objectifs.

CONCLUSION

Comme par le passé, la Fédération se sent privilégiée d'avoir été invitée à faire une présentation devant le Comité. Au fil des ans, nous espérons que ces séries de consultations prendront de plus en plus d'importance et que, dans ses recommandations au ministre des Finances, le Comité soutiendra le plus fermement possible la viabilité permanente des universités et l'allocation des fonds nécessaires pour entretenir celles-ci.

Le tout respectueusement soumis le 18 septembre 2000 par

Le président,
Jack Vanderlinde

Le directeur exécutif
Desmond A. Morley

Financement au mérite de l'éducation

Par Jack Vanderlinde

[L'article suivant a été publié dans l'opinion des lecteurs des quotidiens du Nouveau-Brunswick et il a été diffusé sur la chaîne radiophonique de Radio-Canada à peu près au moment des dernières élections fédérales.]

Quelle que soit l'importance attribuée aux soins de santé au cours des prochaines élections, les chiffres montrent que l'éducation jouit pratiquement du même niveau d'intérêt dans l'esprit des Canadiennes et des Canadiens.

D'après un récent sondage effectué par Ekos Research, 90 p. 100 d'entre nous croyons que le gouvernement fédéral devrait accorder une haute priorité à l'éducation. Les soins de santé n'arrivent en première place que par une marge négligeable (92 p. 100), et ce, avec raison, en particulier dans le cas de l'enseignement postsecondaire. Dans ce qu'on appelle la « nouvelle économie », les études postsecondaires sont presque indispensables pour trouver un emploi intéressant.

Par exemple l'an dernier, au Nouveau-Brunswick, le taux de chômage était presque deux fois et demie plus élevé pour ceux et celles qui avaient obtenu un diplôme d'études secondaires que pour les détenteurs et détentrices d'un diplôme universitaire (10,5 p. 100 comparé à 4,4 p. 100) et l'écart continue à se creuser chaque année. De plus, pour chaque diplômé ou diplômée universitaire sans emploi dans la province en 1999, on comptait quatre diplômés ou diplômées du secondaire en chômage, étant donné que ceux-ci étaient presque deux fois plus nombreux que les premiers.

Alors, comment les gouvernements fédéraux successifs ont-ils réagi à cette situation? D'une manière profondément dérisoire. La contribution fédérale en espèces accordée à

l'enseignement postsecondaire au Canada a diminué de 34 p. 100 depuis 1992, passant de 2,9 milliards de dollars à 1,9 milliard de dollars. (Oui, c'est une réduction de mille millions de dollars – comptez les zéros – en seulement huit ans.) Fait plus grave encore : ce montant représente le plus petit pourcentage du produit intérieur brut du Canada alloué à l'enseignement postsecondaire par le gouvernement fédéral en plus de trente ans, alors que nous continuons à jouir de la plus longue et de la plus riche phase d'expansion économique depuis des années.

Un des résultats de cette philosophie parcimonieuse de la part des gouvernements fédéraux successifs a été la hausse à des niveaux excessivement élevés des frais de scolarité des étudiantes et étudiants et du fardeau de la dette à la fin de leurs études. Au Canada, les frais de scolarité moyens des études de premier cycle sont passés de 1 496 \$ en 1990-1991 à 3 379 \$ en 1999-2000, soit une augmentation de 126 p. 100. Selon Statistique Canada, le fardeau moyen de la dette d'une étudiante ou d'un étudiant qui obtient un diplôme de baccalauréat est passé de 9 700 \$ en 1990 à 13 300 \$ en 1995. La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants a estimé que ce montant est actuellement de l'ordre de 25 000 \$. Si c'est le cas, le niveau de la dette des étudiantes et étudiants canadiens au moment de leur graduation est maintenant le plus élevé au monde.

Nos dirigeants fédéraux nous exhortent à participer au marché mondial et en particulier à concurrencer nos voisins du sud. Ils nous incitent à faire les études les plus avancées possible et ils voudraient que nous puissions nous distinguer par un « apprentissage continu ». Eh bien, en fait le Conseil des universités de l'Ontario a calculé qu'au total les fonds publics accordés aux collèges

et aux universités aux États-Unis sont actuellement de près de 32 p.100 plus élevés qu'il y a 5 ans. Cependant, au cours de cette même période, le total des fonds publics accordés à l'enseignement postsecondaire au Canada a en fait diminué de 7,4 p. 100. Et tant pis pour notre avantage concurrentiel.

En continuant à accorder des fonds insuffisants à l'enseignement postsecondaire, le gouvernement fédéral impose également une énorme charge au budget des personnes et des familles conscientes des réalités du XXI^e siècle et déterminées à se munir des outils nécessaires pour répondre aux exigences en matière d'éducation. En 1992, le cinquième des ménages canadiens ayant les niveaux de revenus les plus faibles a dépensé approximativement 11 p. 100 de son revenu disponible en frais de scolarité. En 1998, ce montant atteignait plus de 19 p. 100. L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université a rapporté récemment que : « [...] les taux d'activité universitaire dans la catégorie des personnes âgées de 18 à 24 ans provenant de milieux plus défavorisés au niveau socio-économique n'ont pas suivi, au cours des huit dernières années, le même rythme que celui des étudiants de milieux plus favorisés à ce niveau. » On peut difficilement s'en étonner. De plus, si les tendances actuelles en matière de financement fédéral se maintiennent, nos universités deviendront une fois de plus la chasse gardée des groupes privilégiés qui peuvent se permettre d'y étudier – tandis que le marché, de son côté, réclamera à grands cris un nombre de plus en plus grand de personnes qui détiennent un diplôme universitaire.

En fin de compte, l'ironie de tout ça est que les travailleuses et travailleurs canadiens paient des impôts et
(suite à la page 7)

Financement au mérite de l'éducation (Suite de la page 6)

que plus leurs revenus sont élevés, plus leurs impôts sont élevés. L'économiste Robert Allen a estimé que chaque diplômée et diplômé universitaire du Canada paiera en impôts environ 85 000 \$ de plus (en dollars courants) que les salariées et salariés moyens. Pour les contribuables, ceci fait plus que compenser les 36 000 \$ environ que coûte l'éducation de chaque étudiante ou étudiant.

L'université ne convient pas à

tous et à toutes. Cependant, elle devrait offrir une place à tous ceux et celles qui ont les compétences nécessaires pour l'occuper et qui désirent le faire. La « nouvelle économie » exige au moins cela – et nous, en tant que contribuables et électeurs, électrices, devrions également l'exiger.

Les prochaines élections ne portent pas sur un seul sujet. Neuf personnes sur dix croient que le

gouvernement fédéral devrait accorder la même importance aux soins de santé et à l'éducation. Les personnes que nous élirons le 27 novembre ne devraient pas pouvoir l'oublier.

(Jack Vanderlinde est le chaire du département de physique à l'Université du Nouveau-Brunswick (Fredericton) et le président de la Fédération des professeures et professeurs d'université du Nou-

DISTINCTION HONORIFIQUE D'UN COLLÈGUE



Au nom des professeures et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick, la fédération félicite M. Roger Moore (langues romanes – St. Thomas University), récipiendaire du Prix 3M de reconnaissance en enseignement attribué cette année.

Choisi parmi 52 candidats et candidates de 26 universités canadiennes, M. Moore est le seul

récipiendaire de ce prix au Canada atlantique. Depuis sa création, le Prix 3M de reconnaissance en enseignement a été attribué à 150 autres lauréats et lauréates dont seulement 10 ont enseigné au Canada atlantique.

Le professeur Moore est particulièrement heureux d'avoir été choisi parce que, dit-il, « Moins de 10 p. 100 de tous les lauréats et lauréates tra-

vailent en lettres. Je suis le premier au Canada à recevoir ce prix pour l'enseignement en espagnol. C'est incroyable. » [Traduction libre]

Décerné par l'entreprise 3M et par la Société pour l'avancement de la pédagogie dans l'enseignement supérieur, ce prix est accordé chaque année à seulement dix professeures et professeurs dans tout le Canada. Les critères qui déterminent le choix des récipiendaires comprennent « un niveau particulièrement élevé de leadership et d'engagement » envers l'enseignement.

Ce n'est pas la première fois que le professeur Moore se mérite un prix prestigieux au cours de ses 28 ans comme membre du corps professoral de St. Thomas University. En 1996, il a reçu à la fois le prix « St. Thomas University Special Merit Award » et son premier prix « Excellence in Teaching Award ».

En 1999, il a été choisi par l'Association des universités de l'Atlantique, parmi plus de 3 000 membres du corps professoral, pour recevoir le prix « Distinguished Teacher Award ».

« Ce prix est en réalité une subvention universitaire » a modestement déclaré le professeur Moore. « Nous avons tous fait tellement de progrès. » [Traduction libre]

RÈGLEMENT DE LA GRÈVE À MEMORIAL UNIVERSITY

[L'article qui suit est tiré d'une lettre adressée à la fédération par le négociateur en chef pour la MUNFA, le professeur Bill Schrank (science économique – Memorial University), et reproduit avec la permission de l'auteur. – Ed.]

Le jeudi 9 novembre, le comité de négociation de la MUNFA, par l'entremise du conciliateur, a soumis des propositions transactionnelles concernant les questions non encore réglées.

Ceci a été fait afin d'accélérer le règlement de la grève et de faciliter le retour à nos salles de classe, à nos laboratoires et à nos bibliothèques. Le vendredi, de nouveau par l'entremise du conciliateur, l'administration a donné des réponses positives à trois des points proposés.

L'administration a accepté de compenser les chargés d'enseignement sans doctorat qui occupent un poste menant à la permanence en leur accordant un remboursement spécial des dépenses de perfectionnement professionnel de 750 \$ par année, pour une période de deux ans; même dans sa dernière proposition, l'administration avait refusé à ce petit groupe tout « traitement de faveur ». L'administration a également accepté, pour tous les membres, un remboursement des dépenses de perfectionnement professionnel pour la cotisation à une association professionnelle, un droit refusé pendant longtemps. En ce qui concerne le report des congés payés, l'administration a concédé qu'au moment de la retraite, les congés non utilisés soient payés si un avis de retraite est donné deux semestres à l'avance et que les responsabilités d'enseignement ou autres empêchent le titulaire de prendre ses vacances avant sa retraite.

N'oublions pas que ces améliorations de notre convention collective s'ajoutent à celles qui avaient déjà été acceptées au cours des négociations, dont un grand nombre pendant les dernières semaines. Dans certains cas, nous avons résisté aux dis-

positions de récupération relatives à notre convention collective actuelle. Dans bien d'autres cas, nous avons obtenu des gains substantiels, en particulier dans les domaines importants des procédures collégiales. La nouvelle convention collective prévoit :

- une distribution salariale beaucoup plus équitable que celle qui avait d'abord été proposée par l'administration;

- des augmentations salariales considérables et la mise en application plus rapide de ce qu'on a appelé les « traitements de faveur » ajoutés aux salaires;

- l'attribution des augmentations salariales aux collègues qui ont pris leur retraite ou qui ont démissionné depuis le 1^{er} septembre 1999;

- l'indication claire que le salaire total (salaire annuel de base plus prime de marché) ne peut être réduit;

- des procédures pour entreprendre la réforme des pensions;

- une augmentation du remboursement des dépenses de perfectionnement professionnel, de 200 \$ à 400 \$ par année;

- la précision des comités d'éthique pour la recherche;

- une limite sur la hausse des frais de stationnement (l'administration avait demandé l'absence de limite);

- pour les collègues à qui l'assureur refuse une indemnité pour invalidité prolongée, la possibilité d'avoir des fonctions et des responsabilités réduites;

- une clause de durée qui empêche l'administration d'abroger la

convention collective comme elle a essayé de le faire en 1995.

Contrairement à ses propositions initiales, l'administration a également accepté ce qui suit :

- des exemptions de cours pour des activités de recherche;

- des procédures pour déterminer l'équivalence des cours non conventionnels;

- l'accumulation des heures de travail;

- pas de maximum contractuel relativement aux avantages sociaux des employés de l'université;

- pas de retour en arrière en ce qui concerne les allocations pour les cours d'enseignement à distance;

- pas de limite sur l'utilisation de raisons médicales comme moyen de défense dans les cas de discipline.

L'administration a refusé de négocier les autres questions non résolues. Elle n'a pas voulu examiner notre proposition modifiée sur la réduction des normes d'enseignement de six cours à cinq cours dans certaines unités, même si la proposition avait été préparée avec la participation de comités collégiaux ayant des rôles purement consultatifs. Elle a rejeté la série de mesures concernant la cessation d'emploi et elle a refusé de modifier sa position en ce qui concerne la mise en vigueur plus rapide des hausses salariales négociées.

Nous avons réussi plus tôt à négocier une augmentation de l'allocation par cours qui est passée de 3 519 \$ à 3 800 \$. Nous avons espéré obtenir une meilleure hausse, mais l'administration a refusé de mo-

RÈGLEMENT DE LA GRÈVE À MEMORIAL UNIVERSITY (suite de la page 8)

difier sa position.

Nous avons alors décidé que le temps était venu d'évaluer les gains obtenus et la possibilité de prolonger la grève dans l'espoir d'obtenir peut-être d'autres améliorations. Le comité de négociation a alors décidé, dans l'intérêt d'un retour au travail et pour répondre aux préoccupations des étudiants et étudiantes, de finaliser la convention collective. La dernière ronde de rencontres entre les deux comités de négociation a commencé à 13 heures le samedi 11 novembre pour se terminer à 10 heures le dimanche.

Pendant les deux dernières semaines, le comité de négociation a

vu sa position énormément renforcée par les efforts des nombreuses personnes qui ont organisé la grève, qui ont établi des piquets de grève jour après jour malgré la pluie, et qui ont exécuté toutes les autres tâches nécessaires au bureau central de la grève de la MUNFA, ce qui a permis à la grève de réussir. Nous apprécions également l'immense soutien reçu de la collectivité, des diverses associations d'étudiants et étudiantes et de leurs membres individuels, des collègues retraités venus nous appuyer, des autres associations de professeurs et professeurs d'universités du pays, de l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université, et de la Caisse de défense de l'ACPPU.

Notre objectif a toujours été d'obtenir une entente juste et équitable, et de résister aux efforts de l'administration en vue d'affaiblir pratiquement chaque article de la convention collective, et ce, souvent de manière significative. Au lieu de nous soumettre à l'approche de l'administration qui voulait que ce soit « à prendre ou à laisser », nous avons insisté et nous avons négocié pour obtenir un meilleur contrat, de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires pour tous et toutes.

Bill Schrank

[Au nom du comité de négociation]

[Traduction libre]

PRIX NICOLE RAYMOND AWARD APPEL DE CANDIDATURES

Nous faisons un appel de candidatures pour le Prix Nicole Raymond Award pour l'année 2001, accordé par la Fédération des associations de professeurs et professeurs d'universités du Nouveau-Brunswick. Le prix est habituellement remis au cours de l'assemblée générale et de la session plénière annuelles de la Fédération.

Nature du prix

Ce prix est remis à une personne, un groupe de personnes ou un organisme, en reconnaissance d'une contribution remarquable à l'avancement de l'enseignement postsecondaire. La Fédération accorde ce prix à la mémoire des contributions apportées à la vie universitaire par la professeure Nicole Raymond, de l'Université de Moncton, tant par son enseignement et ses activités de recherche que par sa participation aux associations professionnelles.

Procédures de sélection

Les candidatures au Prix Nicole Raymond Award doi-

vent être transmises au bureau de la FAPPUNB au plus tard le 1er mars 2001. Un comité formé de trois membres du Comité directeur étudiera les candidatures et présentera sa recommandation à ce dernier. Le prix sera remis au cours de l'assemblée générale annuelle de la Fédération, au printemps.

Le Prix Nicole Raymond Award est accordé au plus une fois par année.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de la Fédération.

FAPPUNB/FNBFA

65, rue Brunswick, ch. 297

Fredericton, N.-B. E3B 1G5

Téléphone: (506) 458-8977

Télécopieur: (506) 458-5620

ST. THOMAS UNIVERSITY AVANT TOUT

Par Peter J. Cullen

[La Fédération offre ses sincères condoléances à la famille et aux amis du professeur Fenton Burke (STU), décédé plus tôt cette année. Voici un extrait d'un article publié dans le numéro de janvier du bulletin de St. Thomas University, Transitions. Il est reproduit sous forme abrégée avec l'aimable autorisation de l'auteur.]

Le professeur Fenton Burke de St. Thomas University est décédé le 10 janvier dernier, mais au dire de ses collègues, il restera toujours lié à l'Université. Amoureux de la littérature et critique méticuleux, Fenton s'était mérité la réputation d'un homme qui donnait le ton et à qui on pouvait faire appel pour pratiquement n'importe quoi. . .

Fenton a travaillé près de quarante ans à St. Thomas University. Il y a fait fonction de président de l'association des professeures et professeurs, il a été membre du conseil des gouverneurs et du sénat, il a présidé le Administration and Academic Standing Committee, il a travaillé comme conseiller d'études auprès des membres des équipes sportives, et il était professeur agrégé et président du département d'anglais au moment de son décès. . .

Selon Stewart Donovan, professeur d'anglais et collègue de St. Thomas University, Fenton était « le dernier grand lecteur de l'université. Nous possédons tous des livres, nous lisons tous, mais Fenton lisait avec une voracité particulière. Il lisait dans des domaines dont la plupart des gens n'ont pas entendu parler. . . »

Fenton était doué de talents variés et il possédait une affinité pour comprendre ses étudiants, étudiantes et collègues. Malgré sa prédilection pour la prose et la poésie, il avait compris que l'amour de la littérature n'est pas toujours inné. Par conséquent, il avait souvent recours à des méthodes contemporaines pour atteindre ses étudiants et étudiantes. . .

« Il ne négligeait jamais les livres ni la poésie, mais il se servait de films pour communiquer avec les étudiants et étudiantes. Bien qu'il n'ait pas voulu donner [de cours sur le cinéma], il en connaissait l'à-propos . . . », a déclaré le professeur Donovan. « Il s'est intéressé au cinéma, sans mépriser ce moyen d'expression. Il est devenu un spécialiste du cinéma mondial : japonais, italien, russe, allemand. . . Il connaissait tout. »

Un autre collègue, Russell Hunt, a fait remarquer que lorsque Fenton découvrait quelque chose de nouveau et d'in vraisemblable, il partageait son enthousiasme avec ses amis et ses collègues. « Ce n'était pas un chercheur dans le sens traditionnel du terme, mais c'est la personne la plus renseignée que j'aie jamais rencontrée. . . »

Après avoir passé près de quarante ans à St. Thomas University, Fenton connaissait pratiquement tout le monde, professeurs et professeures, étudiants et étudiantes, et personnel. « Il était très sincèrement aimé. Il connaissait tout le monde et considérait tous et toutes sur un pied d'égalité », a ajouté le professeur Donovan. « Sous des dehors directs et bourrus, se trouvait en réalité un homme extrêmement subtil qui comprenait les grandes oeuvres de la littérature mondiale. C'est cet esprit raffiné qui me

Membres du bureau de direction 2000 - 2001

Président

Jack Vanderlinde
(506) 453-4723

Vice-président

Claude Dionne
(506) 858-4602

Secrétaire-trésorier

Daniel Bélanger
(506) 737-5151

Président-sortant

Ian Fraser
(506) 452-0634

Président/e/s de comités

Comité de la condition féminine
Karen Bamford(MAFA)

Comité de la caisse de défense
d'urgence
Jon Thompson(UNB)

Prix Nicole Raymond Award
(Vacant)

Comité des relations publiques
Ian Fraser

Comité de la bourse d'études
Daniel Bélange(CUSLM)

Bureau de la Fédération

65 Brunswick, suite 297
Fredericton, N.-B.
E3B 1G5
Tel : (506) 458-8977
Fax: (506) 458-5620
C-él-n: fnbfa@nbnnet.nb.ca

Directeur exécutif

Desmond A. Morley

Secrétaire

Patricia Lewington

Comité Éditorial

Ian Fraser, Éditeur en chef
George Semeluk

Les opinions exprimées dans le Bulletin ne sont pas nécessairement celles du Conseil et Bureau de Direction de la FAPPUNB/FNBFA